

ANNEXE N° 01 AU CCAP

Actions pour un chantier responsable

1. Zonage général du chantier

- ☐ Organiser à l'avance le zonage du chantier (zone de travaux, stockage du matériel, stockage de produits dangereux, aires de dépotage des containers, zones de tri des déchets...)
- ☐ Mettre en place une signalétique permettant d'identifier le zonage du chantier retenu

2. Gérer les déchets

- ☐ Définir les types de déchets qui seront produits, leur mode de collecte et leurs voies de valorisation ou d'élimination
- ☐ Identifier un référent chargé du tri et du suivi de l'évacuation des déchets en fonction du phasage du chantier
- ☐ Mettre en place les zones de stockage des déchets (principal et/ou tampon)
- ☐ Mettre en place les contenants adaptés : bacs de rétention pour déchets liquides, bennes ou big bags à déchets recyclables, contenants étanches pour les déchets dangereux, big bag pour le verre...
- ☐ Etablir un suivi des différents types de déchets (quantités, mode de traitement, destination)
- ☐ Débarrasser régulièrement le site de tous les déchets
- ☐ Equilibrer les déblais et remblais sur le site
- ☐ Favoriser le réemploi et la réutilisation
- ☐ Choisir des systèmes constructifs (composants préfabriqués, calepinage...) générateurs de faibles quantités de déchets
- ☐ Favoriser le béton prêt à l'emploi
- ☐ Minimiser la quantité de bois de coffrage
- ☐ Choisir des fournisseurs proposant des emballages réduits, consignés ou réutilisables (ex : big bags)

3. Limiter les pollutions

- ☐ Prendre les dispositions nécessaires pour éviter que les camions ne souillent les abords du chantier (ex : prévoir un poste de lavage des roues)
- ☐ Les opérations de maintenance des véhicules sont réalisées sur des aires adaptées, de préférence en atelier

3.1. Utilisation de produits dangereux

- ☐ S'assurer que tout le personnel amené à manipuler des produits dangereux est formé pour ce faire
- ☐ Privilégier les produits les moins polluants et les moins dangereux

- ☐ Veiller à limiter les produits dangereux ou polluants et à leur stockage (zones ou locaux délimités, adaptés, éloignés d'une zone inondable...)

3.2. L'eau

3.2.1. Eaux de lavage

- ☐ Définir une aire adaptée pour le rinçage du matériel

3.2.2. Pollutions diffuses

- ☐ Prévoir un kit anti-pollution dans un local bien identifié sur le chantier et former les employés à la mise en œuvre de ce kit
- ☐ Pour l'huile de décoffrage, utiliser de l'huile végétale et limiter au strict nécessaire les quantités utilisées

3.2.3. Cours d'eau naturels

- ☐ Respecter la géométrie du réseau hydrographique naturel (implantation des talwegs et cours d'eau) dans les plans d'aménagement
- ☐ Conserver la ripisylve (végétation bordant les cours d'eau) pour son rôle stabilisateur des berges
- ☐ Curer les bassins rudimentaires de décantation, par exemple à l'aide des engins de chantier

3.2.4. Eaux de ruissellement

- ☐ Prévoir de détourner du chantier les eaux de ruissellement en amont des zones découvertes (drains de ceinture) afin de limiter le ruissellement sur les zones terrassées
- ☐ Drainer les eaux de ruissellement du chantier et des zones défrichées vers un bassin de décantation avant rejet dans le milieu naturel
- ☐ Dimensionner les ouvrages de détournement et de décantation des eaux en prenant en compte les contraintes du site et du chantier

3.2.5. Surfaces de terrassement

- ☐ Minimiser les surfaces de terrassement
- ☐ Réaliser, dans la mesure du possible, les grands travaux de terrassement et décapage, en dehors de la saison des pluies (novembre à mars)
- ☐ Végétaliser aussitôt que possible les surfaces terrassées ou mettre en place des moyens de couverture et de protection afin de limiter les risques d'érosion.

3.3. L'air

3.3.1. Limiter les émissions de poussières

- ☐ Recouvrir les matériaux fins ou pulvérulents d'une bâche lors des transports et les stocker à l'abri du vent
- ☐ En milieu urbain, et en dehors des périodes de sécheresse, humidifier le sol afin d'éviter les poussières
- ☐ Utiliser une goulotte pour évacuer les matériaux de déconstruction

3.3.2. Limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre

- ☐ S'assurer d'utiliser des véhicules bien entretenus (filtres, pression des pneus, réglages du moteur...)
- ☐ Former les chauffeurs à l'éco-conduite
- ☐ Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons si le déchargement ne requiert pas le fonctionnement du moteur)
- ☐ Regrouper les livraisons et organiser les transports pour les professionnels œuvrant sur le chantier (co-voiturage, transports collectifs, etc.)
- ☐ Dans le cadre des chantiers de déconstruction, prévoir de récupérer et traiter selon une filière adaptée les gaz réfrigérant, les climatiseurs

4. Préserver les ressources en eau et la biodiversité

4.1. Consommation d'eau

- ☐ Prévoir des points d'eau adaptés à l'évolution du chantier pour les entreprises
- ☐ Prévoir des bassins tampons pour éviter de perturber la desserte en eau des riverains en cas de consommation d'eau importante
- ☐ Eviter les gaspillages d'eau (fuites, robinets ouverts sans être utilisés...)

4.2. Préservation de la biodiversité

- ☐ S'informer sur l'intérêt écologique du site de manière à prendre des mesures de protection en conséquence
- ☐ Ne défricher que les surfaces nécessaires et délimiter des pistes pour la circulation des engins et véhicules
- ☐ Préserver tant que faire se peut la topographie naturelle du site et la végétation déjà présente
- ☐ Protéger les espèces remarquables existantes sur le site
- ☐ Privilégier, pour des opérations d'aménagement d'espaces verts et de boisement divers, la plantation d'espèces végétales endémiques ou autochtones
- ☐ Prévoir des mesures de prévention contre les incendies (règlement, équipements de lutte, système de veille et d'alerte durant les périodes à risques) et le matériel usagé contenant des gaz réfrigérants

5. Limiter le bruit

- ☐ Définir des plages horaires de travail, d'activités bruyantes et de livraisons
- ☐ Informer les riverains sur la durée, les nuisances possibles et le phasage du chantier
- ☐ Limiter l'usage des avertisseurs sonores au seul risque immédiat
- ☐ Poster les matériels très bruyants le plus à l'écart possible des habitations
- ☐ Favoriser la préparation voire la préfabrication en atelier
- ☐ Réduire la durée totale d'émission des postes bruyants en mettant en place une organisation interne et inter-entreprises pour concentrer les phases bruyantes sur la même période

- ☐ Identifier et utiliser les systèmes et méthodes constructifs les moins agressifs auditivement
- ☐ Privilégier le raccordement au réseau électrique plutôt que l'utilisation de groupe électrogène
- ☐ Prévoir des aires de retournement pour les engins qui éviteront ainsi les marches arrière.